



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET INTERNATIONAL

Date de lancement : **21 Juillet 2020**
Appel à manifestation d'intérêt : **N° 2/AUDIT/ARTF/PRN/2020**
Nom du projet : **Audit organisationnel, fonctionnel, comptable et financier de l'ARTF**
Source de financement : **Budget de l'Etat**

1. OBJET

Le Gouvernement de la République Gabonaise a lancé en 2016, un vaste programme de réhabilitation du chemin de fer Transgabonais dénommé Plan de Remise à Niveau (PRN). Le PRN s'exécute sous la gestion, le contrôle et la supervision de l'Autorité de Régulation des Transports Ferroviaires (ARTF).

Cependant, les améliorations visées par ce vaste programme ne sont pas perceptibles. Par le présent appel à manifestation d'intérêt, le Ministère des Transports, de l'Équipement, des Infrastructures et de l'Habitat se propose d'arrêter une liste restreinte de cabinets, en vue de réaliser l'audit fonctionnel, comptable et financier de l'Autorité de Régulation des Transports Ferroviaires.

2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux Cabinets d'audit qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.

3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des marchés publics, les candidats doivent justifier de leurs capacités juridiques, techniques et financières à réaliser les prestations objet de la présente consultation.

4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt, transmis en cinq (5) exemplaires, dont un (1) original et quatre (4) copies, doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du cabinet faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués ;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce ;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois ;
- une attestation d'imposition prouvant que le candidat est à jour de ses obligations fiscales au titre de l'année 2019 (sauf s'il bénéficie d'une dérogation) ;
- une attestation CNSS du quatrième trimestre 2019 (sauf s'il bénéficie d'une dérogation) ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- une liste exhaustive du matériel susceptible d'être mobilisé pour les travaux envisagés ;
- une liste non exhaustive du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés ainsi qu'une copie, le cas échéant, des diplômes traduits et authentifiés par l'autorité compétente ;
- des références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par la manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées) ;
- des capacités de financement de l'entreprise (justifier ces capacités) ;
- une déclaration de non antécédent d'exécution de marchés.

Les cabinets peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre eux. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Les dossiers de manifestation d'intérêt ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies.

5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le cabinet doit justifier d'une expérience de plus de dix (10) ans dans le domaine d'audits organisationnel, fonctionnel, comptable et financier ;
- la qualification et l'expérience du personnel clé en adéquation avec la mission ;
- le soumissionnaire doit prouver qu'il a exécuté et achevé au moins trois projets analogues au cours des cinq (05) dernières années ;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être adressées à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **21 août 2020 à 9 heures**. Les plis seront ouverts **à la même date à 9 heures 30 minutes**.

**Ministère des Transports, de l'Équipement,
des Infrastructures et de l'Habitat**

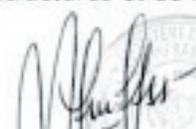
Secrétariat Général
2^{ème} étage immeuble ALUSUISSE
BP512
Sg202027@yahoo.com

Pour toutes informations complémentaires, prière de contacter l'adresse ci-dessus mentionnée.

Le Directeur Général
des Marchés Publics


Eugène Pénafort MINTSA OYAME
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Secrétaire Général du Ministère des
Transports, de l'Équipement, des
Infrastructures et de l'Habitat,


Jean-Félix N'NEME MVE